

Doc. 15310 Add.
19 juin 2021

Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19

Addendum au rapport¹

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteur: M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne

1. Introduction

1. À l'heure où ces lignes sont écrites et malgré les avancées importantes pour contrôler la pandémie de covid-19, celle-ci reste un des plus grands défis pour la période à venir et continue de faire des victimes dans le monde entier. Alors que la plupart des pays du nord se livrent à une course effrénée pour vacciner leur population, de nouveaux variants plus contagieux du coronavirus touchent d'autres pays, en particulier en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. De ce fait, alors que la situation épidémiologique des pays les plus riches s'améliore considérablement grâce au déploiement massif de vaccins, les pays les plus pauvres de la planète s'efforcent de combattre l'épidémie avec des moyens limités.

2. Dans les pays actuellement les plus durement frappés par la pandémie, ce sont aussi bien les traitements que les vaccins qui font défaut. Selon les organisations internationales, les bouleversements économiques et sociaux dus à la pandémie menacent les moyens de subsistance de millions d'individus, et ont des conséquences négatives considérables sur la situation en matière de santé publique et sur les systèmes alimentaires². Le déploiement ciblé de vaccins anti-covid permettrait de soulager fortement les systèmes de santé et la vie socio-économique, à l'instar de l'évolution actuelle dans les pays qui ont accès aux vaccins.

3. Cependant, la mise en œuvre de la vaccination à l'échelle mondiale est encore lente, les pays ayant réussi à mettre au point et à produire ces vaccins en un temps record en étant désormais les principaux bénéficiaires. Comme en témoigne l'outil de traçabilité de la vaccination contre le coronavirus dans le monde³, en date du 8 juin 2021, 117 doses avaient été administrées pour 100 personnes en Israël (mais seulement 13 en Palestine), 102 au Royaume-Uni, 90 aux États-Unis, 65 en Allemagne, 63 en Italie, et seulement 17 en Inde, 5 aux Philippines et 1 au Vietnam. Dans la plupart des pays africains, les taux de vaccination n'excèdent guère 1 à 2 % de la population (sauf au Maroc avec 41 doses pour 100 personnes et en Tunisie avec 9). La situation vaccinale en Amérique latine est très contrastée, le Chili pouvant se targuer d'un taux de 103 doses pour 100 personnes, l'Uruguay 87, le Brésil de 34, tandis que plusieurs pays ont des niveaux en dessous de 10 (Guatemala 4, Honduras 4, Paraguay 6). Deux grands pays producteurs de vaccins, à savoir la Chine et la Fédération de Russie, affichent respectivement des taux de 56 et 21 doses pour 100 personnes.

1. Approuvé par la commission le 17 juin 2021.

2. Déclaration conjointe de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds international de développement agricole et de l'Organisation mondiale de la Santé: «Impact of Covid-19 on people's livelihoods, their health and our food systems» (Impact du COVID-19 sur les moyens d'existence des populations, sur leur santé et sur nos systèmes alimentaires), 13 octobre 2020. Voir www.who.int/news/item/13-10-2020-impact-of-covid-19-on-people's-livelihoods-their-health-and-our-food-systems.

3. Voir www.nytimes.com/interactive/2021/world/covid-vaccinations-tracker.html.



4. L'offre limitée de traitements médicaux⁴ et de vaccins est due à de nombreux facteurs, notamment à la capacité de production restreinte et aux questions de propriété intellectuelle, aux difficultés en termes d'accessibilité financière et aux problèmes logistiques. Pour améliorer la mise à disposition de solutions médicales visant à protéger la population, il convient d'augmenter considérablement la capacité de production des médicaments et vaccins essentiels, et ce dans le monde entier. Si les pays les plus riches ne font que pourvoir à leurs propres besoins, les perspectives d'avenir de milliards de personnes dans le sud du monde pourraient bien s'obscurcir. Ralentir la production et la distribution des vaccins à cause de contraintes liées à la propriété intellectuelle pourrait se retourner contre les pays avec des taux hauts de vaccination si de nouvelles souches émergeant dans de telles conditions se révèlent plus résistantes aux vaccins, voire «échappent» totalement à la protection vaccinale. Un argument économique peut aussi être avancé: compte tenu de la forte intégration économique mondiale, les problèmes économiques rencontrés par les pays du sud, au même titre que le virus, ne restent pas cantonnés dans ces pays. Ainsi, des décisions politiques importantes s'imposent de toute urgence pour venir à bout de la pandémie et surmonter la crise socio-économique connexe dans le monde entier.

5. Comme l'a déclaré l'Assemblée dans sa [Résolution 2361 \(2021\)](#) «Vaccins contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques», les États membres et l'Union européenne sont instamment priés «de surmonter les obstacles et les restrictions découlant des brevets et des droits de propriété intellectuelle, afin d'assurer la production et la distribution à grande échelle de vaccins dans tous les pays et pour tous les citoyens». Concrètement, dans un contexte mondial, cet appel souligne la nécessité de lever les brevets sur les vaccins contre la covid-19 dans le cadre de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)⁵ de manière à stimuler l'offre en mobilisant les capacités de production partout où elles existent. L'Inde et l'Afrique du Sud ont pris la tête d'un groupe de quelque 60 pays pour tenter de convaincre les 164 États membres de l'OMC d'agir en ce sens. Au début du mois de mai 2021, l'administration américaine a soutenu le principe d'une «dérogation temporaire». Cependant, si le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé a salué cette annonce historique, les opposants à une telle démarche sont encore nombreux (principalement, des entreprises pharmaceutiques influentes).

6. Les détracteurs d'une approche fondée sur la levée des brevets font remarquer que les blocages sont dus aux barrières commerciales existantes⁶ qui entravent les chaînes de production et d'approvisionnement mondiales, s'agissant des vaccins anti-covid-19. De surcroît, la suspension des brevets doit aller de pair avec un transfert de technologie et de savoir-faire adéquat pour garantir une production sûre et efficace des vaccins. Ainsi, l'Union européenne et le Royaume-Uni sont favorables à la mise en place d'un système de licence qui pourrait être rendue obligatoire (et prévoyant une indemnisation minimale des entreprises concernées). Il s'avère que l'un des plus grands producteurs mondiaux de vaccins contre la covid-19, situé en Inde (le Serum Institute), produit le vaccin Oxford-AstraZeneca dans le cadre d'un accord de licence. La conclusion d'un nombre plus important de tels accords offrirait sans doute une solution plus rapide que de longues négociations concernant une suspension temporaire des brevets dans le cadre de l'accord ADPIC de l'OMC. Par ailleurs, le soutien apporté par les États-Unis à une levée temporaire des brevets pourrait contribuer à réduire les demandes de compensation formulées par les entreprises pharmaceutiques détentrices de brevets dans le cadre d'accords de licence obligatoire⁷.

7. Mais une solution encore plus rapide serait de faire preuve d'une plus grande solidarité: les pays riches pourraient partager plus rapidement une partie de leur stock de vaccins contre la covid-19 avec les pays pauvres (ou leur transférer) pour protéger les professionnels de santé et la population la plus vulnérable. Toutefois, à plus long terme, les pays en développement ont de bonnes raisons de négocier davantage de levées des brevets de médicaments essentiels afin d'améliorer l'accès de leur population aux soins de santé primaire⁸.

4. Comme les médicaments antiviraux et anti-inflammatoires, l'oxygénothérapie, les modulateurs du système immunitaire, etc.

5. L'accord ADPIC – Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce – «fixe des niveaux minimums de protection de la propriété intellectuelle que chaque gouvernement doit assurer aux autres membres de l'OMC» (voir www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm7_f.htm).

6. Selon *The Economist* (édition du 8 mai 2021), en Inde, des cargaisons de matériel médical et de médicaments vitaux ont été bloquées par les douanes car la bureaucratie étatique voulait imposer des taxes à l'importation.

7. Voir l'article intitulé «Covid: US backs waiver on vaccine patents to boost supply», 6 mai 2021, www.bbc.com/news/world-us-canada-57004302.

8. Voir www.who.int/topics/essential_medicines/fr/.

8. Face à une situation d'urgence sanitaire, il nous faut réaffirmer la nécessité de trouver un meilleur équilibre entre les besoins mondiaux en matière de santé publique et les intérêts économiques privés. Les gouvernements doivent faire preuve de plus de responsabilité et bien comprendre que «personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'est pas en sécurité». Cela suppose une plus grande solidarité internationale avec les pays qui en ont besoin, en ce qui concerne en particulier la mise en commun des doses de vaccins contre la covid-19 et le partage du savoir-faire essentiel et de la technologie, afin de produire davantage de ces vaccins à un coût abordable.

9. En ma qualité de rapporteur, je souhaiterais par conséquent proposer deux ajouts au projet de résolution de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, ainsi qu'il suit:

2. Proposition d'amendements

Après le paragraphe 7, ajouter le paragraphe suivant:

«La situation d'urgence internationale qui menace de manière persistante la santé publique appelle à une plus grande solidarité à l'échelle mondiale entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres afin de partager les stocks de vaccins existants contre la covid-19 en ciblant les populations les plus vulnérables et les professionnels de santé. Dans ce contexte, l'Assemblée est d'avis que les pays européens devraient montrer l'exemple et faire don, de manière coordonnée, d'une partie des doses de vaccins dont ils disposent aux pays les plus démunis. Ils devraient soutenir l'expansion au plan mondial de la capacité de production des vaccins contre la covid-19 en approuvant les modalités d'une levée temporaire des brevets y afférents dans le cadre de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et encourager les accords de licence obligatoire, afin de favoriser le transfert de savoir-faire et de technologie concernant des vaccins salvateurs et des médicaments ou traitements essentiels.»

Après le paragraphe 8.2.7., ajouter l'alinéa suivant:

«à développer d'urgence la capacité de production à l'échelle mondiale des vaccins et des médicaments contre la covid-19 grâce à un transfert de savoir-faire et de technologie par le biais d'accords de licence obligatoire ainsi que, le cas échéant, par une levée temporaire des brevets au titre de l'accord ADPIC de l'OMC, et à faire don d'une partie des doses de vaccins existant aux pays qui en ont le plus besoin;»